

SAINT-THURIEN, le 17 février 2026

## CONVOCAATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SAINT-THURIEN le

**Mercredi 25 février 2026 à 18 h.30**

Ordre du jour :

- 1°) Affectation provisoire des résultats 2025,
- 2°) Vote des taux des impôts directs locaux pour 2026,
- 3°) Budget primitif 2026,
- 4°) Révision du PLUi – avis sur le projet,
- 5°) Convention de développement de la lecture publique,
- 6°) Echanges et cessions de terrains,
- 7°) Télétravail : activités éligibles – modification,
- 8°) Quart d'heure de libre expression.

Concernant la délibération portant l'avis de la commune sur le projet de PLUi révisé, arrêté le 11 décembre 2025, l'annexe de cette délibération, à savoir le dossier d'arrêt du projet de PLUi révisé, est consultable et téléchargeable grâce au lien suivant : <https://dri.me/BvUYpSuFjok9QgcR4vgnZNTQDUZ4HG>. Pour accéder au contenu, vous devez télécharger individuellement chaque fichier zippé en cliquant sur l'icône ↓ située à droite du nom du fichier. Ces fichiers sont volumineux. En cas de difficulté de téléchargement, vous pouvez écrire à [plui@quimperle-co.bzh](mailto:plui@quimperle-co.bzh).

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,  
Christine KERDRAON.

### Séance du 25 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-sept février, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Christine KERDRAON, Maire.

Etaient présents : Bruno JAFFRE, Françoise GOLIES, Nicolas LE NAOUR, Fabienne LE GALL, Michel CHARPENTIER, Flore MEFORT, Stéphanie NOUAILLE-DEGORCE, Cédric JAULNEAU, Francine TAMIC, Elodie PEINTUREAU et Guillaume LOUVET.

Absent excusé : Stéphane POIRIER (a donné pouvoir à Elodie PEINTUREAU).

Absent : Laurent MINTEC.

Secrétaire de séance : Guillaume LOUVET.

Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 5 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

## Délibération du Conseil Municipal

\*\*\*\*\*

**Objet : Adoption du budget primitif 2026 de la Commune**  
**(annule et remplace la délibération n° 20260103)**

# 20260108

Madame le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal le projet de budget de la Commune pour l'année 2026 qui a été présenté en détail à l'assemblée.

Vu la délibération du 25 février 2026 portant affectation anticipée des résultats 2025,

Vu l'avis des membres de la commission de finances réunie les 21 janvier et 5 février 2026,

Après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix « pour », adopte le budget primitif de la Commune, nomenclature M57, pour l'année 2026, équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement :
  - o Dépenses 1 076 695.00 €
  - o Recettes 1 076 695.00 €
  
- Section d'investissement :
  - o Dépenses 460 705.24 €
  - o Recettes 460 705.24 €

Fait à SAINT-THURIEN, le 4 mars 2026  
Le Maire,

Christine KERDRAON.

